**Audit interne du CSEE**

**Rapport des vérificateurs des comptes pour l’année 2011**

**1. Remarques d’ordre général.**

* 1. Les vérificateurs ont une fois de plus été ravis de constater la clarté dans la gestion des comptes et la présentation claire et précise. L’administration, l’organisation et la transparence des procédures financières sont d’un niveau très élevé. Le travail du comptable, Roger Jonckeer, et son soutien administratif ont été des facteurs cruciaux dans le maintien d’une telle qualité. Son analyse et le soin apporté semblent indispensables pour la performance générale du CSEE.
	2. Les comptes ont été professionnellement vérifiés par Ernst and Young, ce qui garantit une sécurité financière pour les transactions réalisées et, selon leurs propres termes, rend “une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats des opérations de l’association”. Notre responsabilité en tant que vérificateurs internes des comptes réside dès lors davantage dans l’évaluation politique générale des procédures ainsi que dans la sécurité financière à long terme de l’organisation.
	3. La séparation des comtes de la Fondation et du CSEE est un élément essentiel de fonctionnement. Le niveau des activités dépend dans une large mesure des financements de projets externes (UE).
	4. 2011 a été la première année de la nouvelle structure et de ce fait aussi de la mise en œuvre par le CSEE d’activités qui relevaient par le passé de la responsabilité de la région paneuropéenne de l’IE. Ce changement n’affecte aucunement la fondation, mais est reflété dans les comptes du CSEE. Les changements structurels requièrent qu’une attention particulière soit accordée aux lignes budgétaires. En 2011, ces lignes ont été reprises des éditions 2010, et il s’avère qu’il est nécessaire de rationaliser davantage le budget à la lumière du nouveau contexte structurel.
	5. Un contrôle rigoureux des coûts salariaux a été maintenu. Bien que les vérificateurs apprécient ce contrôle rigoureux, ils sont d’avis que la charge de travail générée par la logistique inhérente aux conférences et le planning et le suivi continu de 5 projets impose un suivi minutieux et les vérificateurs apprécient le fait que la situation est continuellement suivie et continuera à l’être.

**2. La fondation.**

2.1. La fondation opère dans un cadre indépendant.

2.2. Les activités de l’année fiscale 2011:

* A la fin de l’année fiscale précédente, le paiement d’un montant total de €174.823,36, représentant le solde pour quatre conventions de subvention, était attendu, dont trois de la part de la Commission européenne – « Violence II », « Dialogue Social VI », et « Crise », et un de la part de l’agence exécutive « Education, audiovisuel et culture » (EACEA), pour le projet “Co-Reg-LLL”. Pour tous ces projets, le montant exact prévu a été perçu au courant de l’année fiscale. La totalité du montant a été transférée au CSEE.
* Les activités relatives au projet « Enquête européenne - estimation, comparaison et évaluation de l’impact des risques psychosociaux pour les enseignants sur leur lieu de travail dans l’UE (Stress III), pour lequel une convention a été signée l’année dernière, ont été complétées et le rapport final sera envoyé fin mars 2012. En date du 31 décembre 2011, la fondation attend le paiement d’un solde de € 114.180,63. Les activités prévues dans le cadre du projet “Co-Reg-LLL” ont été finalisées en février 2011, le rapport final a été envoyé en mai 2011, et l’agence EACEA a versé le solde de €29.543,90 en août 2011.
* En outre, trois projets pour lesquels la fondation a signé un accord de partenariat avec Eurocommerce, FEEE et CEEP ont été finalisés cette année.
* La fondation a signé quatre nouvelles conventions de subvention avec la Commission européenne, et une avec EACEA : « Actions des syndicats d’enseignants pour lutter contre les stéréotypes et la ségrégation liés au genre sur le marché du travail » (Egalité des genres 2), « Les partenaires sociaux de l’éducation s’inquiètent de la violence dans les écoles: Comment éviter et atténuer la violence de tiers et le harcèlement dans les écoles ?» (Violence de tiers), “ Recrutement et maintien des effectifs dans le secteur de l'éducation, une question de dialogue social”(Recrutement et maintien), « Phase exploratoire de l'analyse de faisabilité du développement, au niveau européen, d'un conseil du secteur de l'éducation sur l'employabilité et les compétences » (Conseil Compétences) et « Les syndicats d'enseignant(e)s permettent d'éviter l'abandon scolaire précoce grâce à l'utilisation des TIC dans l'éducation » (Les TIC dans l’éducation). Ce dernier projet (Les TIC dans l’éducation) fait l’objet d’un accord de subvention convenus avec 6 co-bénéficiaires établis dans l’Union européenne et deux co-bénéficiaires établis en dehors de l’Union européenne pour une action dont la période d’activités s’étend sur 30 mois. Pour ces projets, des avances pour un total de €342.142,90 ont été versées par la Commission et EACEA avant la fin de l’année fiscale. La Fondation a transféré l’argent au CSEE en février 2012, donc en dehors de la période couverte par le présent rapport.
* La Fondation a également signé 3 Conventions de partenariat aux implications financières mineures avec GEW, SPI, et FORTH. Une Convention de partenariat supplémentaire avec TUCEP attend l’approbation de la Commission Européenne.

2.3. Comme spécifié dans l’accord de service signé entre la Fondation et le CSEE, le CSEE a soutenu la Fondation pour l’année fiscale 2011 en remboursant €401,52 de frais d’exploitation.

2.4. Les comptes en banque au 31 décembre 2011 présentent un solde de €443.090,15. Le bilan présente un total des actifs s’élevant à €557.965,97.

2.5. Pour 2011, les intérêts bancaires nets d’impôts atteignent €1.048,90 là où les frais bancaires annuels s’élèvent à €111,31, clôturant en un profit de €937,59. Ce profit est ajouté aux profits reportés des années précédentes atteignant €944,51.

2.6. Le budget pour 2012 prévoit un excédent de revenus par rapport aux dépenses de €1.155,00.

2.7. Il est indispensable que tous les participants aux séminaires, conférences et réunions qui cadrent dans les projets du CSEE présentent leurs demandes de remboursement et leurs reçus rapidement, sans quoi il y a un risque de retard supplémentaire de paiement à la Fondation alors que ces délais sont déjà très longs dans le système en place.

* 1. Il faut louer en particulier les compétences du personnel qui s’efforce toujours de maximiser les subventions en surveillant régulièrement les projets, afin que des opportunités ne soient pas perdues, de maximiser les moyens alloués aux projets qui pourraient être combinés avec les ressources du budget de fonctionnement et d’évaluer si le choix des dépenses est approprié. La compréhension des opérations qui sont influencées par des attitudes variant d’une instance à l’autre et un contrôle régulier pour rester à jour sont garantis par l’effort, la capacité et la compréhension de ces complexités par le personnel.

**3 Le CSEE**

* 1. En 2011, trois facteurs ont eu un impact sur les recettes issues des cotisations :

(i) L’augmentation annuelle de 3,5 % approuvée par l’Assemblée Générale en 2009 augmentant le montant per capita de €0,335 en 2010 à €0,346 en 2011.

(ii) Grâce à la nouvelle structure, la fraction paneuropéenne des cotisations a été ajoutée aux cotisations du CSEE, ce qui a résulté en une augmentation des cotisations perçues per capita de €0,346 à €0,444 pour les membres d’organisations établies dans l’UE/AELE et de €0,00 à €0,98 pour les membres d’organisations de pays en dehors de l’UE/L’AELE qui n’étaient pas membres du CSEE auparavant.

(iii) Le nombre de membres payants a diminué de 3.226.737 à 3.096.473 membres.

La combinaison de ces trois facteurs a résulté en une augmentation des revenus de € 306.883 comparé à 2010, dont un montant de €280.258 résulte des changements dans les structures, et €26.626 des autres facteurs. La nouvelle structure européenne tout en impliquant une augmentation des revenus, a généré également une augmentation des dépenses. Bien qu’il n’est pas possible, à ce stade, d’évaluer exactement à combien s’élèvent ces dépenses supplémentaires, il est raisonnable d’écrire, sur la base des anciens budgets paneuropéens de l’IE et des chiffres actuels, que ces dépenses supplémentaires s’élèvent à un montant très proche du montant des recettes complémentaires, exception faite de la location et des frais d’entretien que l’IE a cessé de facturer au CSEE.

3.2 En plus des recettes des cotisations des membres, le rendement des dépôts à terme a rapporté un revenu modeste de €3.195. En outre, L’IE a transféré au CSEE un montant de €29.046 représentant l’excédent de revenus par rapport aux dépenses des activités paneuropéennes en date du 31 décembre 2010. Ces deux revenus supplémentaires ont porté à €1.232.370 le montant total des revenus, contre un montant total de dépenses de €1.237.436, dont un montant de €21.617 a été alloué aux activités des projets de la CE, résultant en un surplus de €16.552, là où le résultat pour 2010 a été un surplus de €18.520.

3.3 Le nouveau règlement intérieur a été adopté par la Conférence/L’Assemblée générale extraordinaire tenue le 22 novembre 2010. D’une perspective financière, la nouvelle structure européenne créée par ce nouveau règlement implique que toutes les activités européennes, tant celles organisées par la région européenne de l’IE que celles mises en œuvre par le CSEE soient dorénavant regroupées sous la seule structure régionale européenne sous le nom CSEE. De ce fait, les recettes et les dépenses ayant trait à ces activités réparties auparavant entre les deux entités seront également centralisées dans le nouveau CSEE, augmentant ainsi d’environ un tiers le budget de l’ancien CSEE.

3.4 Cette croissance au niveau des activités et du budget du CSEE n’affecte pas la Fondation. Les activités de la Fondation sont limitées par ses statuts : signer les conventions de subvention avec la Commission européenne, ainsi que percevoir des avances et des subventions qui sont ensuite transférées au CSEE. Un accord de service signé entre la Fondation et le CSEE stipule que le CSEE est seul responsable du risque financier et seul bénéficiaire. De ce fait, les changements apportés aux activités et au budget du CSEE n’affecteront nullement ni les activités, ni le budget de la Fondation.

**4. Conclusion.**

Les vérificateurs internes des comptes ont une fois de plus apprécié la clarté et l’organisation des informations fournies pour faciliter le présent audit. Le fait que les données, accompagnées d’explications particulièrement exhaustives, ont été communiquées largement en avance de la réunion d’audit a été particulièrement apprécié.

Les vérificateurs internes des comptes tiennent à remercier le personnel pour son soutien et son aide dans la préparation du présent rapport et pour leur gestion soigneuse et professionnelle des finances tout au long de l’année.

Brian Cookson

Hugo Deckers